



## Séance du Conseil Municipal du Jeudi 16 Juillet 2026 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BILLOD Christelle – BIROST Claire – BOLE-RICHARD Julie – BOLLE-REDDAT Elise – BOUCARD Gaël – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – GIROD Yoann – MAHON Catherine – NICOLET Pascal – ROGNON-DUTHY Nathalie – TRICHOT Lionel – VIPREY Mathieu – VONIN Denis.

Étaient excusés : BOURDENET Cédric – HUGEL Daniel donne pouvoir à Nathalie DUBOIS-DUNILAC – MILLESSE Sophie donne pouvoir à Patric GEORGE.

Madame Elise BOLLE-REDDAT a été nommée secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

### 1. PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

- Permis de construire :

| Date de dépôt de la demande | Date affichage | Type de demande      | Numéro de la demande | Nom - prénom du demandeur | Adresse du terrain | Surface de plancher | Objet de la demande                            |
|-----------------------------|----------------|----------------------|----------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------------------|
| 25.05.2026                  | 25.05.2026     | permis de construire | PC 025 271 26 R0009  | SAS TUYE DU PAPY GABY     | 2 rue les Coteys   |                     | Extension du bâtiment pour séchoir et stockage |

- Déclarations préalables :

| Date de dépôt de la demande | Date affichage | Type de demande       | Numéro de la demande | Nom - prénom du demandeur | Adresse du terrain    | Surface de plancher | Objet de la demande                                    |
|-----------------------------|----------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------------------------------|
| 11.06.2026                  | 11.06.2026     | déclaration préalable | DP 025 271 26 R0021  | DA COSTA Bastien          | 8 rue de la Joux      |                     | Installation d'une pergola climatique                  |
| 29.06.2026                  | 29.06.2026     | déclaration préalable | DP 025 271 26 R0022  | DEL AMO Brice             | 1 bis rue des Rosiers | 8                   | Construction d'un carpot en bois                       |
| 29.06.2026                  | 29.06.2026     | déclaration préalable | DP 025 271 26 R0023  | ENERGY EXCELLENCE         | 2 rue de l'Abbaye     |                     | Installation de 12 panneaux photovoltaïques en toiture |
| 13.07.2026                  | 13.07.2026     | déclaration préalable | DP 025 271 26 R0024  | PONTAROLLO Hervé          | 9 le lava             |                     | installation d'une tonnelle de jardin                  |

### 2. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### ■ COMMISSION URBANISME :

Madame Claire BIROST présente au Conseil Municipal les grands axes sur lesquels la Commission Urbanisme souhaite travailler :

- Vulgarisation du PLU pour une lecture plus accessible par le plus grand nombre
- Uniformisation des futurs règlements de lotissement si possible
- Expansion du nombre d'habitants au travers de constructions neuves tout en préservant les terres agricoles
- Etude / expansion de la zone d'activités artisanales ou industrielles

Il est également précisé que cette Commission n'émettra plus d'avis sur chaque dossier d'autorisation d'urbanisme, mais que seul l'avis du Maire sera transmis à la DDT selon la réglementation en vigueur. Les dossiers continueront toutefois d'être présentés en Conseil Municipal pour simple information.

#### ■ COMMISSION SCOLAIRE :

Monsieur Mathieu VIPREY indique que le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises, avec le soutien de Monsieur Romain VALCIN, chef de projet « Villages d'Avenir » concernant le projet de nouveau groupe scolaire sur notre commune.

Les membres de cette commission ont travaillé en sous-groupe pour écrire l'histoire de ce projet (pourquoi ? comment ?) ; à la suite d'une mise en commun des réflexions, un questionnaire à destination des habitants a été établi.

Cette concertation citoyenne permet d'interroger les habitants sur les grands enjeux du projet : sécurité des enfants, accès, stationnement, regroupement des services scolaires/périscolaires, proximité avec les équipements existants, évolutivité du bâtiment, qualité des espaces extérieurs et organisation quotidienne des familles. Le questionnaire peut être rempli en ligne à partir du QR code ci-dessous, ou en papier (supports disponibles en mairie et à France Services) avant le 15 septembre 2026.



#### ■ COMMISSION CULTURE :

Madame Nathalie ROGNON-DUTHY présente au Conseil Municipal le travail mené par la Commission Culture :

- Rencontre avec le correspondant local de l'Est Républicain, Monsieur Gabriel BOLE-RICHARD ; prise de contacts avec la presse locale et associations locales
- Visite de la bibliothèque et rencontre avec les bénévoles de cette structure

Concernant la saison culturelle à venir, plusieurs projets sont en cours de préparation :

- Exposition généalogie prévue les 19 et 20 septembre 2026 à la salle de convivialité
- Projet de spectacle « le plus bel âge » de M'sieur Tibo le 15 janvier 2027
- Préparation du prochain Sadjat Festival 2027 : thème retenu « les enfants »

### ■ COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS – RESEAUX COMMUNAUX :

Monsieur Lionel TRICHOT informe le Conseil Municipal des travaux restant à effectuer dans le cadre de l'aménagement avenue Jean de Lattre – rue de la Gare : bornages en attente par le géomètre, étanchéité des jonctions d'enrobé.

Concernant la halle située rue de la Gare, il reste à fermer la goulotte de câbles, poser les rideaux coulissants et refaire une partie de mur suite à un déplacement de lampadaire.

La Commission Voirie a par ailleurs, validé des travaux suite à des demandes de particuliers :

- Jonction rue des Fauvettes – rue de la Gare : aménagement d'un caniveau d'eaux pluviales
- Allée des Tulipes : pose d'un caniveau sur la partie gauche de la rue – réfection complète de cette rue à prévoir au budget 2027
- Allée du Muguet : pose d'un caniveau en travers de l'allée pour récupérer les eaux de ruissellement
- Rue des Rosiers : pose d'un bi-couche au niveau de la propriété GUINCHARD suite à l'enrochement réalisé sur cette propriété

Concernant les autres projets en cours, Monsieur Lionel TRICHOT fait un point rapide :

- Remplacement par le SYDED des bornes de recharge de véhicules électriques rue du Crêt par 2 bornes 50 Kw/h et 1 borne 22 Kw/h : travaux à venir
- Réfection de la toiture du bâtiment dit du réservoir de la Montagne : travaux prévus en octobre par l'entreprise MOUGIN CROFF
- Convention signalétique GIRODMEDIAS : la Commission Voirie a retenu les modèles de mobilier ; les professionnels seront contactés prochainement par GIRODMEDIAS dans le cadre d'une prospection commerciale.

Monsieur Valentin GIRARDET présente ensuite l'analyse complète des mesures de vitesse réalisées sur la rue des Gentiannes sur la période du 29 mai au 17 juin 2026.

#### Chiffres clés :

- 410 véhicules par jour
- Taux d'infraction global : 62 % (plus de 2 véhicules sur 3 ne respectent pas la limite à 50 km/h) avec pic à 68,7% sur la période horaire 8-9h00
- Vitesse moyenne : 51,9 km/h – V85 = 65 km/h (85% des conducteurs roulent à cette vitesse ou moins ; cela signifie que 15% dépassent les 65 km/h)
- Vitesse maximale : 102 km/h

A l'appui de ces chiffres, la Commission Voirie étudiera les aménagements les plus adaptés afin de faire réduire la vitesse des automobilistes.

## ■ COMMISSION BOIS – ENVIRONNEMENT :

Monsieur Denis VONIN informe le Conseil Municipal des résultats de la vente de bois du 26 mai 2026 :

- Parcelle N°20 à la SCIERIE GREGOIRE pour 368 m<sup>3</sup> : 41 739 € HT
- Parcelle N°37 à la SCIERIE GREGOIRE pour 297 m<sup>3</sup> : 38 303 € HT

La Commission Bois Environnement étudie par ailleurs la possibilité de récupérer l'ancienne carrière exploitée par l'entreprise VERMOT en vue de la location de ce terrain au Lessus pour y implanter une centrale photovoltaïque.

## ■ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :

Madame Valérie BERTIN présente les actions engagées par la Commission Vie Associative :

- Rédaction d'un nouveau formulaire simplifié de demande de subvention pour les associations locales : ce document a été transmis par mail aux associations et est également disponible sur [www.gilley.fr](http://www.gilley.fr) . Ce dossier est à retourner en mairie avant le 1er septembre 2026.
- Réunion avec les utilisateurs hebdomadaires des salles communales pour l'année 2026 2027 : deux nouveautés... le retour des cours de judo (via le Judo Club Pontarlier) et l'arrivée de cours de danse salsa & bachata.
- Préparation des deux prochaines manifestations engagées par la commune :
  - . Forum des associations le 5 septembre de 10h00 à 12h00 sous la halle
  - . Octobre Rose le vendredi 2 octobre en soirée sous la halle
- Les membres de cette Commission ont participé aux assemblées générales des associations locales (chasse, foot, hand, gym).

## 3. TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION 2027 – INSTITUTION TAXE

Le Maire indique que la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) seront supprimées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et propose d'instituer, en remplacement, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Le taux de cette nouvelle taxe sera voté au printemps 2027 lors du vote de la fiscalité directe locale.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## 4. CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR LES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2026, le Conseil Municipal décide de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer

sur la plate-forme Chorus Pro, les factures destinées aux scieries concernant les ventes de bois pour le compte de la commune.

## **5. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2025**

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en ligne un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'eau potable.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Valentin GIRARDET, le Conseil Municipal valide ce rapport, mis en ligne sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## **6. TRAVAUX EAU POTABLE RUE DES CAVES ROUTE DU LAVA – ATTRIBUTION MISSION MAITRISE D'ŒUVRE & MARCHE DE TRAVAUX**

Suite à l'appel d'offres du 12 juin 2026 concernant les travaux « eau potable rue des Caves route du Lava » et à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2026, le Conseil Municipal décide d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise mieux-disante VERMOT SA – 16 rue Pasteur – 25650 GILLEY – pour un montant de 169 870.00 € HT soit 203 844.00 € TTC

Par ailleurs, le Conseil Municipal confie la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BE TVRD, représenté par Monsieur Anthony MERIQUE pour un montant de 8 200.00 € HT soit 9 840.00 € TTC.

## **7. RENOUVELLEMENT CONVENTION PORTAGE EPF BFC / RESTAURANT SAVEUR VIVRE**

Le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2022, la commune de GILLEY a sollicité l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la reprise du restaurant « l'Imprévu ». L'opération de portage foncier initiale était prévue sur une durée de 4 ans.

Considérant qu'un rachat de ce fonds de commerce par les gérants actuels du fonds de commerce « Restaurant Saveur Vivre » n'est pas prévu dans l'immédiat, Le Maire propose de prolonger la durée de portage à 10 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **8. REVISION GENERALE DU PLU – LANCEMENT PROCEDURE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du PLU de Gilley :

- o Rechercher une adéquation entre les perspectives de développement et les capacités des infrastructures et réseaux, en cohérence avec le statut du bourg au sein de l'armature territoriale du SCOT.

- o Maîtriser l'accueil d'une population nouvelle afin de maintenir, voire soutenir, le dynamisme démographique et l'équilibre générationnel à travers la poursuite de la mixité et de la diversification du parc de logements.
- o Traduire la trajectoire de réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers, en mobilisant en priorité la densification du tissu bâti et en permettant l'extension de la trame urbaine en fonction des besoins mis en avant.
- o Préserver le cadre de vie, l'environnement, les continuités écologiques et les grands ensembles paysagers, dans la poursuite des objectifs de préservation déjà traduits au sein du PLU.
- o Prendre en compte les contraintes liées à la présence des risques naturels et technologiques, ainsi que des enjeux liés à la mobilité de la population et au développement durable.

Le Maire présente ensuite les modalités de concertation prévues lors de cette procédure :

- Affichage en Mairie et sur les panneaux d'annonces légaux lorsqu'ils existent,
- Rédaction d'article dans les journaux d'annonces légales, les boîtes aux lettres, ou les supports papiers traditionnels de la Commune (bulletin municipal par exemple),
- Mise à disposition d'un dossier de concertation papier, alimenté tout au long de la procédure et consultable en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, soit : lundi – mardi – jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / mercredi de 8h00 à 12h00 / samedi de 9h00 à 12h00. Une version numérique des différentes pièces du PLU pourra également être mise en ligne sur l'espace concertation du bureau d'études DORGAT ([www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)). La population sera tenue informée de la publication des différentes pièces du PLU, au fur et à mesure de leur réalisation (notamment après la validation des diagnostics, du PADD et des pièces réglementaires).

Le Maire précise également les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture qui permettra au public de consigner ses remarques et observations éventuelles. La population pourra également transmettre ses doléances (adressées à l'attention de M. le Maire) par mail, ou courrier postal, aux adresses suivantes : Mairie de Gilley – 1 Place du Général de Gaulle – 25650 GILLEY – en apposant la mention suivante : « Concertation du PLU »
- Une réunion publique sera organisée et annoncée en temps utile par les moyens de publication adaptés.
- Une ou plusieurs permanences de M. Le Maire et/ou des élus seront organisées et annoncées en temps utile, par les moyens de publication adaptés.

Le Maire rappelle qu'à l'issue de la concertation, il en dressera le bilan au regard des observations émises avant de le présenter devant le conseil municipal qui en délibérera.

Par la suite, le dossier de PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des résultats du bilan, avant d'être arrêté, puis soumis à enquête publique dont les modalités seront précisées en temps utile selon les moyens mis en avant ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les objectifs poursuivis présentés ci-dessus dans le cadre de la révision générale du PLU
- confirme la mise en œuvre des modalités de concertation indiquées ci-dessus
- institue la déclaration préalable aux coupes et abattages d'arbres et de haies sur l'ensemble des zones A et N du territoire
- associe les personnes publiques associées aux études en les conviant à une ou plusieurs réunions de travail dont elles seront informées préalablement.



Retrouvez l'intégralité des documents liés à cette procédure de révision du PLU sur la page : <https://www.gilley.fr/fr/rb/2399243/revision-plu-projet-en-cours>

## **9. REPARTITION DES CHARGES DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE L'EXTERIEUR**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un accord a été conclu avec les communes voisines concernant la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants résidant dans une autre commune.

Cet accord repose sur le principe de l'entente entre les communes. Lorsqu'une famille souhaite inscrire son enfant dans une école située hors de sa commune de résidence, elle doit demander une dérogation auprès du Maire de la commune d'accueil, qui étudie la demande au cas par cas.

La participation financière de la commune de résidence est obligatoire dans certains cas prévus par la réglementation :

- lorsque les parents ont des contraintes professionnelles ;
- pour des raisons médicales ;
- lorsqu'un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans la même commune.

Les communes accueilleront des enfants extérieurs uniquement dans la limite des places disponibles dans leurs écoles.

Les montants de participation retenus pour l'année 2025 2026 sont les suivants :

- Écoles élémentaires et classes spécialisées : 237 €
- Écoles maternelles : 311 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **10. FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus municipaux à 2% du montant total des indemnités de fonction qui

peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal comme prévu par la réglementation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **11. DEMANDES ET AFFAIRES DIVERSES**

### **■ CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL / REFLEXION TRAVAUX ENTRETIEN SALLE POLYVALENTE :**

Le Maire propose de constituer un groupe de travail chargé de réfléchir aux travaux d'entretien à prévoir à la salle polyvalente (réfection douches – sanitaires notamment). Mesdames Catherine MAHON – Elise BOLLE-REDDAT et Messieurs Patric GEORGE – Lionel TRICHOT et Denis VONIN se réuniront à ce sujet prochainement.

### **■ REFLEXION FUTUR LOTISSEMENT « CREUX RENARD » :**

Le Maire propose de lancer une réflexion sur l'aménagement du futur lotissement « Creux Renard » ; un groupe de travail composé de Madame Claire BIROST et Messieurs Patric GEORGE – Valentin GIRARDET – Lionel TRICHOT et Denis VONIN sera chargé de présenter au Conseil Municipal une proposition de gestion de ce projet en début d'automne 2026.

### **■ AIRE DE JEUX LOTISSEMENT « PATURE DESSOUS » :**

Messieurs Lionel TRICHOT et Denis VONIN sont chargés de solliciter des devis en vue de l'aménagement d'une aire de jeux au lotissement « Pâturage Dessous ».

### **■ DATES A NOTER :**

- Elections présidentielles : dimanches 18 avril et 2 mai 2027
- Prochain Conseil municipal : mercredi 9 septembre 2026 à 19h30

La séance est close à 22 heures 40.

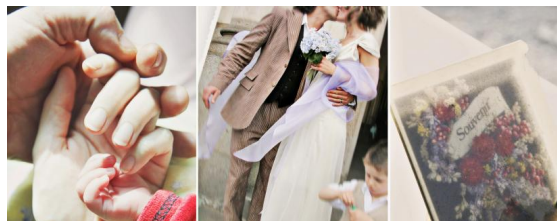
Pour le Maire empêché,  
Valentin GIRARDET



La Secrétaire,  
Elise BOLLE-REDDAT



# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCES

|                          |              |            |
|--------------------------|--------------|------------|
| Anaya VALK DO NASCIMENTO | 27 mai 2026  | PONTARLIER |
| Esmée SALOMON            | 3 juin 2026  | PONTARLIER |
| Anna PUGIN               | 22 juin 2026 | PONTARLIER |
| Giulia FORIEN            | 29 juin 2026 | PONTARLIER |

## DECES

|               |                |        |
|---------------|----------------|--------|
| Franck THOMAS | 6 juillet 2026 | GILLEY |
|---------------|----------------|--------|



## ■ Sécheresse : le Doubs passe en niveau CRISE



Depuis l'arrêté préfectoral du 17 juillet, le département du Doubs est placé en niveau "Crise" sécheresse, le niveau d'alerte le plus élevé.

Face à une situation qui continue de se dégrader, chaque geste compte pour préserver notre ressource en eau. L'ensemble des usagers – particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs – est concerné par ces mesures.

### Principales interdictions :

-  Arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts et terrains de sport.
-  Le potager reste autorisé uniquement de 20 h à 8 h.
-  Lavage des véhicules à domicile.
-  Remplissage des piscines privées (sauf exceptions prévues par la réglementation).
-  Nettoyage des façades, terrasses, voiries et autres surfaces, sauf impératif sanitaire ou de sécurité.

### Eau de pluie

 L'utilisation de l'eau de pluie récupérée n'est pas soumise aux restrictions. Elle est à privilégier lorsque cela est possible.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement en faveur de la préservation de notre ressource en eau.



**Gilley** **INFORMATION**  
*Secrétariat de Mairie*

En raison des congés d'été,  
le secrétariat de mairie aménage ses horaires  
pour la période du

**LUNDI 27 JUILLET AU SAMEDI 15 AOÛT 2026 INCLUS.**

*Durant ces semaines, nous vous accueillons :*

de **8h00 à 12h00**  
et de **14h00 à 17h00**  
**UNIQUEMENT**  
les **lundis – jeudis et vendredis**

ainsi que le  
**samedi 8 août**  
de **9h00 à 12h00.**

Reprise des horaires habituels :  
**LUNDI 17 AOÛT À 8H00**

*Merci de votre compréhension.*



**FERMETURE ANNUELLE**

**DU SAMEDI 1<sup>ER</sup> AOÛT  
AU SAMEDI 8 AOÛT INCLUS**

**ALEXANDRA ET LÉA VOUS  
SOUHAITENT UN BEL ÉTÉ !**

**FRANCE SERVICES  
AGENCE POSTALE**

**VOS COLIS ET RECOMMANDÉS  
SERONT TRANSFÉRÉS À :**

**AGENCE POSTALE COMMUNALE  
8 RUE DU VAL SAUGAIS  
25650 PAYS DE MONTBENOIT**  
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 14h30 à 18h30

Nous vous remercions de votre compréhension



# AGENDA



## LES MATINÉES GOURMANDES EN RÉPUBLIQUE DU SAUGAIS

Vendredis 17 et 24 juillet    Vendredis 7 et 14 août

Visite d'une fromagerie et  
d'une distillerie artisanale +  
surprise folklorique

Visite d'un hameau typique,  
d'une fromagerie et d'une  
microbrasserie

Rendez-vous à 9h30 à l'Office  
de Tourisme de Montbenoit.

Découvrez la gastronomie locale en visitant  
des endroits secrets, commentés par des  
producteurs et des artisans passionnés !

Tarif : 6€ / Adulte et gratuit pour les moins de 12 ans.  
Véhicule indispensable et réservation obligatoire  
avant le jeudi soir au 03 81 38 10 32.



## SEMI-MARATHON DU CHEMIN DU TRAIN SAUGAIS 2<sup>E</sup> EDITION

GILLEY  
DIMANCHE  
23 AOÛT  
2026

- 10 KM
- SEMI-MARATHON
- RANDONNÉE PÉDESTRE



## FORUM DES ASSOS

SAMEDI  
5 SEPTEMBRE

DE 10H  
À 12H

HALLE  
RUE DE LA GARE

Venez rencontrer les associations de Gilley !



SPORT



LOISIRS



CULTURE



SOLIDARITÉ

## LES VISITES NOCTURNES ABBAYE DE MONTBENOÎT

Les mercredis 15, 22 et 29 juillet à 20h30  
Les mercredis 5, 12 et 19 août à 20h30

Visite de l'abbaye (église, cloître médiéval, cachot), du Musée de la République du  
Saugeais et moment convivial dans l'ancienne cuisine des moines



Infos tarifs et réservation au 03 81 38 10 32 ou via le QR code



Restez informé avec nos différents supports

[www.gilley.fr](http://www.gilley.fr)



panneau pocket



Facebook et Instagram



@sortiragilley



